



T657

Tarif des abonnements modulables

Édition 13.12.2020

Modifications valables à partir du 13 décembre 2020

Chiffre

Modifications

Le catégorie d'âge des 16-25 ans a été renommée de Junior à Jeune.

Table des matières

0	Observations préliminaires	1
1	Champ d'application	2
2	Offre	4
2.1	Définition.....	4
2.2	Zones de communautés tarifaires	4
2.3	Zones avec transport local en dehors de communautés tarifaires	4
2.4	Aperçu des combinaisons possibles	4
3	Dispositions générales	5
3.1	Définition, types et validité	5
3.2	Emission	5
3.3	Validité dans les trains: surclassement	5
3.4	Changement de parcours.....	5
3.5	Billets de raccordement.....	6
3.6	Remboursement	6
3.7	Remplacement.....	6
4	Calcul des prix	7
4.1	Bases.....	7
4.2	Calcul.....	7

0 Observations préliminaires

0.1 En l'absence de dispositions contraires ci-après, les tarifs suivants s'appliquent pour le transport de personnes avec des abonnements modulables:

- les dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct national et des communautés T600
- le tarif général des voyageurs T601
- le tarif des abonnements de parcours T650 et
- les tarifs des communautés tarifaires et de trafic participantes.

1 Champ d'application

1.1 Font partie du tarif des abonnements modulables les parcours des entreprises de transport qui appliquent le tarif des abonnements de parcours T650.

1.2 Les communautés tarifaires participent au tarif des abonnements modulables avec les réductions indiquées pour les zones proposées comme suit:

Initiales	Codes	Communautés tarifaires et de trafic	Rabais
CTGE	447	Communauté tarifaire genevoise unireso	18%
CTIFR	484	Communauté tarifaire fribourgeoise	25%
CTJU	479	Communauté Jura VagABOND	40%
CTNE	441	Communauté tarifaire neuchâtoise Onde verte	25%
CTV	450	Communauté tarifaire vaudoise mobilis	28%
TIA	464	Tariffa Integrata Arcobaleno	10%
TNW	460	Tarifverbund Nordwestschweiz TNW	20%
TransReno	430	TransReno	Prix fixes
TV Libero	477	Tarifverbund Libero	25%
TVAG	435	Tarifverbund Aargau A-Welle	25%
TV LU/OW/NW	474	Tarifverbund Passepartout	25%
TVOENG	475	Tarifverbund Oberengadin	15%
TVOst	452	Tarifverbund Ostwind	25%
TVSZ	451	Tarifverbund Schwyz	10%
TVZG	431	Tarifverbund Zug	25%
ZVV	490	Zürcher Verkehrsverbund ZVV	10%

- 1.3 Les transports locaux en dehors de communautés participent au tarif des abonnements modulables avec les réductions indiquées comme suit:

Initiales	Codes	Entreprise de transport gérante	Ville	Rabais
BCS	765	Bus Commune Sion	Sion	10%
BS	714	Bus Sierrois	Sierre	10%
BUM	713	Bus urbain Martigny	Martigny	10%
PAG	801	PostAuto Schweiz AG	Brig	10%
TPC	818	Transports Publics du Chablais	Monthey	50%
VBD	740	Verkehrsbetrieb Davos	Davos	10%

- 1.4 Les cartes synoptiques des zones se trouvent à l'adresse www.cff.ch/modul-abo.

2 Offre

2.1 Définition

2.1.1 L'abonnement modulable permet de combiner des abonnements de parcours à des zones communautaires. Il est ainsi possible d'utiliser les réseaux de trafic à courte distance et les transports locaux dont le lieu de départ/d'arrivée se trouve en dehors de communautés ou d'emprunter un itinéraire au-delà des limites de communautés.

L'abonnement modulable permet de combiner un abonnement de parcours aux éléments suivants:

- une ou plusieurs zones de communautés tarifaires
- zones avec transports locaux en dehors de communautés tarifaires

2.2 Zones de communautés tarifaires

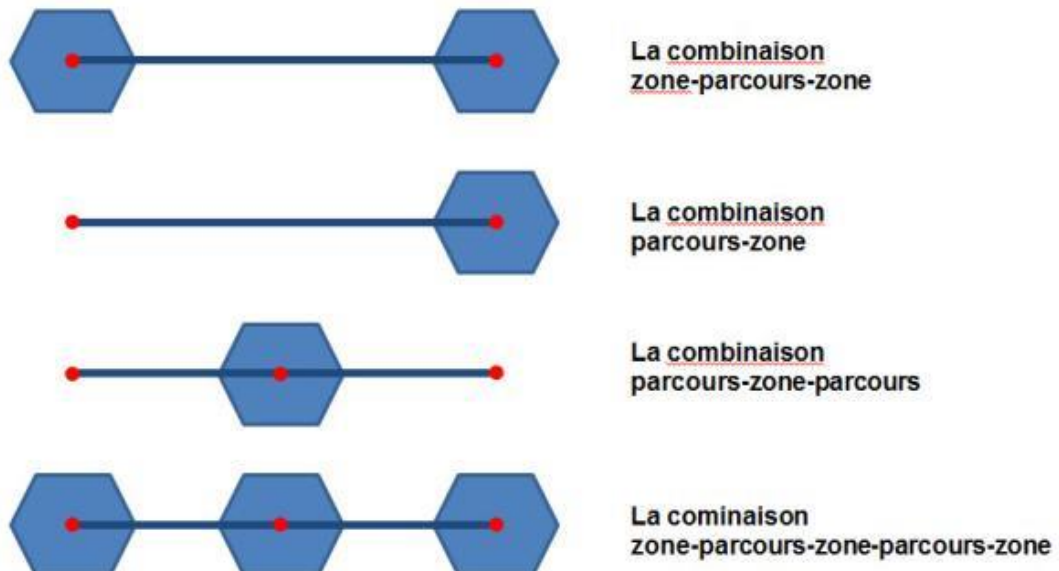
2.2.1 Les zones d'une communauté tarifaire enregistrées dans le système peuvent être intégrées à l'abonnement modulable.

2.3 Zones avec transport local en dehors de communautés tarifaires

2.3.1 Des transports locaux en dehors de communautés peuvent être intégrés à l'abonnement modulable. Les zones correspondantes sont enregistrées dans le système.

2.4 Aperçu des combinaisons possibles

2.4.1



3 Dispositions générales

3.1 Définition, types et validité

3.1.1 L'abonnement modulable est intransmissible et donne droit à un nombre illimité de courses sur les parcours et zones concernés dans la classe correspondante.

3.1.2 Les types d'abonnements suivants sont émis:

Groupes de clients	Durée de validité	Classe	Désignation
Personnes dès 25 ans révolus	1 an/1 mois	1ère / 2e classe	adulte
Enfants et jeunes jusqu'à 25 ans révolus	1 an/1 mois	2e classe	jeune

3.1.3 Le premier jour de validité de l'abonnement modulable peut être choisi librement (date ouverte).

3.2 Émission

3.2.1 L'abonnement modulable est émis exclusivement sur le SwissPass. Produit n° 61509 (1 mois)/61510 (12 mois)

3.3 Validité dans les trains: surclassement

3.3.1 Surclassement de parcours:

Pour circuler en 1re classe avec un abonnement modulable de 2e classe, le voyageur doit payer la différence de prix entre les deux classes du billet ordinaire pour le parcours concerné. Les enfants et les autres personnes ayant droit à des billets à demi-tarif paient la moitié de la différence.

Pour circuler en 1re classe avec un abonnement modulable de 2e classe pour adulte de 12 mois durant une partie de sa validité, un «surclassement lié au parcours 1-11 mois Adulte» est disponible. Des surclassements peuvent être émis pour un mois entier ou pour plusieurs mois consécutifs (au maximum 11 mois). La durée de validité du surclassement expire au plus tard en même temps que celle de l'abonnement modulable.

Surclassement de zones:

Les dispositions correspondantes de la communauté tarifaire locale concernée, respectivement de l'entreprise de trafic local, s'appliquent.

3.4 Changement de parcours

3.4.1 Changement de parcours pour un tronçon:

Des billets de changement de parcours peuvent être émis pour un tronçon selon les T650 et T601.6.

Les billets de changement de parcours se rapportant à des abonnements sont valables **1 jour**.

Il y a lieu de délivrer des billets de changement de parcours à plein tarif, comme pour les billets ordinaires. Les enfants et les autres personnes ayant droit aux billets ordinaires à moitié prix ne paient que le demi-tarif.

Changement de parcours pour des zones:

Aucun changement de parcours n'est disponible pour des zones de communautés tarifaires.

3.5 Billets de raccordement

3.5.1 Billets de raccordement au-delà des limites d'une communauté tarifaire intégrale ou à l'intérieur d'une région sans communauté tarifaire intégrale:

Des billets de raccordement du Service direct liés au parcours (article 125) sont émis. La règle des trains directs s'applique.

Billets de raccordement **à l'intérieur** d'une communauté tarifaire intégrale:

Les prescriptions tarifaires de la communauté tarifaire concernée s'appliquent.

3.6 Remboursement

3.6.1 Les dispositions relatives aux remboursements figurent au tarif 600.9.

3.7 Remplacement

3.7.1 Les dispositions du T600 (SwissPass) s'appliquent.

4 Calcul des prix

4.1 Bases

4.1.1 Les abonnements sont émis au prix en vigueur le 1^{er} jour de validité. Ils peuvent être émis au plus tôt 2 mois avant le début de leur validité.

4.1.2 **Liaison entre les parcours et les zones:**

Les prix des parcours et des zones sont additionnés.

La liaison entre les deux prix s'effectue selon les points de liaison prédéfinis et enregistrés dans le système de distribution.

4.2 Calcul

4.2.1 **Calcul du parcours:**

Les distances indiquées dans les T603 et T604 sont déterminantes pour le calcul du prix de la partie «parcours» de l'abonnement modulable. Les prix sont calculés selon le T650, avec une réduction de 10%.

4.2.2 **Calcul des zones des communautés tarifaires:**

Les prix des communautés tarifaires concernées sont déterminants pour le calcul du prix des zones de l'abonnement modulable (entre autre, les zones comptées à double dans la communauté tarifaire doivent également l'être pour l'abonnement modulable, prise en compte des réductions selon ch. 1.2 et 1.3).

4.2.3 Les prix émis par les systèmes de distribution s'appliquent.

Dans certains cas (selon la distance, la durée et l'utilisation), l'abonnement général peut être plus avantageux. Aucun abonnement modulable n'est vendu si son prix dépasse celui de l'AG adulte et/ou jeune.